



Département de Haute-Savoie

## Commune de Sciez

614 avenue de Sciez 74140

Tel : 04 50 72 60 09 - Fax : 04 50 72 63 08

Mail : [commune.sciez@orange.fr](mailto:commune.sciez@orange.fr)

Site : [ville-de-sciez.com](http://ville-de-sciez.com)

---

# Convocation au Conseil Municipal

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion du Conseil Municipal se tiendra à la Mairie de Sciez le :

**Mercredi 23 janvier 2019 à 20h**

pour débattre de l'ordre du jour ci-après exposé.

Comptant sur votre présence à cette séance,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Sciez, le 16-01-2019

Le Maire,  
Bidal Jean-Luc



## **Ordre du jour du conseil municipal du Mercredi 23 janvier 2019**

### **Nomination du secrétaire de séance :**

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, procéderont à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, et ce conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 21-12-2018 :**

Chaque membre du Conseil Municipal ayant eu communication du procès-verbal de l'Assemblée du 21-12-2018, les élus présents voudront bien décider approbation de ce document.

### **Questions à délibérer :**

#### **Finance**

- Rapport d'orientation budgétaire 2019 : Budget principal et budgets annexes Port de Plaisance et Caveaux
- Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes : Bilan des actions entreprises suite aux recommandations
- Approbation des tarifs 2019 du Port de plaisance
- Admission en non-valeur Budget principal et Port de plaisance

#### **Aménagement –Construction**

- Décision de création d'un bâtiment communal dédié à l'école de musique
- Décision de construction du bâtiment communal des services techniques
- Décision de poser candidature pour la construction d'une piscine intercommunale

## **Décisions du Maire :**

Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal - Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Délibération N°2014-04-11

### **DEC n°2018-64 du 26-12-2018**

#### **Contrat de location de vidéo surveillance du centre technique et du bâtiment de la Mairie.**

Considérant l'utilité de disposer de systèmes de vidéo surveillance pour le Centre technique et le bâtiment de la Mairie,

Vu le contrat de location proposé par la société CSSI Rhône-Alpes,

#### ***Le Maire décide***

De passer et signer le contrat de location de systèmes de vidéo surveillance pour le Centre technique et le bâtiment de la Mairie avec l'entreprise CSSI Rhône-Alpes, dont le financement est porté par l'organisme GRENKE LOCATION SAS.

De fixer le loyer mensuel de cette prestation à 202.80€ TTC, pour une durée de 60 mois, payable en début de trimestre.

La présente décision annule et remplace la décision du Maire DEC n°2018-60.

### **DEC n°2018-65 du 26-12-2018**

#### **Délivrance d'une concession dans le cimetière communal Mme DE MAESENEIRE-Concession 1158 COLUMBARIUM E7 - allée des caveaux**

Considérant la demande présentée par Madame DE MAESENEIRE Françoise domiciliée 537 route de Perrignier 74550 PERRIGNIER et tendant à obtenir une concession pour une case de columbarium dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de son époux et de sa famille.

#### ***Le Maire décide***

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de Madame DE MAESENEIRE Françoise et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession familiale de 30 ans à compter du 26/12/2018 pour une case au columbarium, COLUMBARIUM E, numéro 7, allée des caveaux. Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. La concession est accordée moyennant la somme de 800,00 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains,

### **DEC n°2018-66 du 26-12-2018**

#### **Délivrance d'une concession dans le cimetière communal Mme COLLIN Gabrielle-Concession 1159 COLUMBARIUM C2-allée des columbariums**

Considérant la demande présentée par Mme COLLIN Gabrielle domiciliée 571 route de Perrignier 74140 SCIEZ et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de son époux et de sa famille.

#### ***Le Maire décide***

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de Mme COLLIN Gabrielle et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession familiale de 30 ans à compter du 26/12/2018 pour l'emplacement carré COLUMBARIUM C, numéro 2 -allée des columbariums. Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. La concession est accordée moyennant la somme de 800,00 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains.

### **DEC n°2018-67 du 26-12-2018**

#### **Délivrance d'une concession dans le cimetière communal M. GUYON Emile-Concession 1160 carré D-allée PRINCIPALE-0557**

Considérant la demande présentée par M. GUYON Emile domicilié 180 chemin des Forges 74140 74140 SCIEZ et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de sa mère.

#### ***Le Maire décide***

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de M. GUYON Emile et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession familiale de 15 ans à compter du 26/12/2018 pour l'emplacement carré D-allée principale 0557. Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. La concession est accordée moyennant la somme de 200,00 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains,

**DEC n°2018-68 du 27-12-2018**

**Convention de mise à disposition d'un appartement à titre précaire sis 655, avenue de Bonnaitrait – 74140 SCIEZ.**

Considérant l'urgence de loger une famille,

***Le Maire décide***

De passer et signer, avec Mme OL et M. MA une convention de mise à disposition de l'appartement sis 655, avenue de Bonnaitrait – 74140 SCIEZ.

La présente convention débute le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour se terminer le 31 mai 2019.

Une participation financière est consentie pour un montant de 500 € (cinq cents Euros) par mois.

## **Communications et questions diverses :**